Treiziéme Année. — N° 141 | 20 Centimes le N°. | Samedi 20 Décembre 1873.

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Ce, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

tableau 2.

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — ..Départ..	5h10 matin	12h25 s	5h40 s
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55
Parnac.....	5 39	1 7	6 7
Luzech.....	5 47	1 20	6 16
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37
Puy-l'Evêque.....	6 17	2 »	6 49
Duravel.....	6 27	2 14	6 58
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7
Fumel.....	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos.— Arrivée.	7 8	2 51	7 26

	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)
Monsempron-Libos. — Départ.	8h41 matin	5h19 soir	7h40 soir
AGEN..... — Arrivée.	9 59	6 44	9 57
—			
Monsempron-Libos. — Départ.	7h18 m.	3h 3 soir	7h34 soir
PÉRIGUEUX..— Arrivée.	10 58	5 46	11 6
BORDEAUX..... — .	3 28 soir	10 18	
RODEZ..... — .	9 34		
AURILLAC..... — .	9 42		
VIERZON..... — .	7 15	12 42 matin	7 53 m
PARIS..... — Arrivée.	12 39 m	4 39 matin	3 4 s

	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte
PARIS..... — Départ.	7h45 s	9h40 m	
BORDEAUX..... — .		10 30 m	
PÉRIGUEUX..... — .	6 50 matin	1 45 soir	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36 matin	5 16	
—			
AGEN..... — Départ.	5h50 matin	2h soir	6h10 soir
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15 matin	3	7 31 soir

	Omnib. jours de foire	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixtes
Monsempron-Libos. — Départ.	7h30 matin	9h30 matin	5h25 soir	7h50 soir
Fumel..... — .	7 37	9 37	5 37	7 57
Soturac Touzac... — .	7 50	9 49	5 53	8 10
Duravel..... — .	8 2	9 57	6 7	8 19
Puy-l'Evêque.... — .	8 11	10 6	6 20	8 28
Castelfranc..... — .	8 30	10 20	6 43	8 46
Luzech..... — .	8 44	10 32	7 2	9 »
Parnac..... — .	8 55	10 41	7 18	9 11
Mercuès..... — .	9 7	10 52	7 35	9 23
Cahors.... — Arrivée.	9 25	11 8	7 54	9 41

Cahors, le 20 Décembre 1873

On sait que M. Clapier, nommé rapporteur par la majorité de la commission du projet de loi sur les maires, a lu son rapport à l'Assemblée nationale. La discussion aura lieu dans le courant de la semaine prochaine, probablement au commencement.

La gauche a accueilli la lecture avec ces interruptions, ces clameurs vulgaires qui tendent à devenir l'un des procédés habituels et systématiques de ce parti. Ces violences, ainsi que le dit fort bien le *Français*, déshonorent la gauche, mais elles ne sauraient ni intimider, ni arrêter la majorité conservatrice. Elles ne peuvent que la consolider et l'accroître en éclairant les incertains, en provoquant le dégoût chez tous les esprits honnêtes et modérés.

Les orateurs de l'opposition, — parmi lesquels on remarquait, à côté de M. Brisson, l'un des jacobins les plus résolus de l'extême gauche, M. Christophle, l'ancien président du centre gauche, — ont fait des efforts désespérés pour empêcher la déclaration d'urgence, et ensuite pour faire reculer la discussion du projet après la loi sur les impôts nouveaux. Dans trois votes successifs, la majorité s'est retrouvée résolue et compacte : l'urgence a été prononcée ; la discussion mise à l'ordre du jour avant la loi d'impôts.

Ces votes sont significatifs. En effet, dans ces débats de procédure préalable, les hésitants et les timides sont souvent disposés à céder à quelque tentation d'indiscipline. Cette épreuve préjuge donc d'une façon certaine le vote définitif de la loi. Le gouvernement dispose d'une majorité assurée et inébranlable pour le vote des grandes lois de défense sociale.

Voici le texte du projet de loi :

Art. 1er.

Jusqu'au vote de la loi organique municipale, les maires et adjoints seront nommés par le Président de la République dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton ; dans les autres communes ils seront nommés par le préfet.

Art. 2.

Dès la promulgation de la présente loi et sans qu'il y ait lieu de pourvoir aux vacances qui existeraient dans les conseils municipaux, il sera procédé à la nomination des maires et des adjoints ; ils seront pris soit dans le conseil municipal, soit en dehors ; mais, dans ce dernier cas, la nomination sera faite, suivant les distinctions énoncées en l'article 1er, par décret délibéré en conseil des ministres, ou par arrêté du ministre de l'intérieur.

Les maires devront être âgés de vingt-cinq ans accomplis, électeurs dans la commune ou inscrits au rôle de l'une des quatre contributions directes.

Art. 3.

Dans toutes les communes où l'organisation de la police n'est pas réglée par la loi du 24 juillet 1867 ou par des lois spéciales, le maire nomme les inspecteurs de police, les brigadiers, sous-brigadiers et agents de police. Ils doivent être agréés par les préfets et les sous-préfets.

Ils peuvent être suspendus par le maire, mais le préfet peut seul les révoquer.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 18 décembre 1873.

On croit généralement dans les cercles parlementaires que la discussion du budget des dépenses pourra être terminée aujourd'hui ou demain, et celle des recettes avant Noël. La discussion de la loi des maires pourrait, dans ce cas, commencer le 26 et l'on pense qu'elle pourrait bien durer jusqu'au 1er janvier. Sans parler des interpellations Dutemple et Haentjens, il y aurait alors à l'ordre du jour les projets relatifs aux nouveaux impôts dont la discussion ne saurait être retardée, attendu que, comme l'a fait justement observer hier M. Langlois, chaque jour de retard se traduirait par une perte considérable pour le trésor. Un grand nombre de députés, sans distinction de parti, pensent qu'il sera, par suite, assez difficile à l'Assemblée de se donner les quinze jours ou trois semaines de vacances dont les journaux ont parlé ces jours derniers.

La nouvelle donnée hier par la *Presse*, que le maréchal de Mac-Mahon était revenu assez fatigué de son excursion dans le Loiret, et que son médecin lui avait ordonné quelques jours de repos absolu, est dénuée de fondement. Le maréchal, dont la santé est excellente, est levé tous les matins à 6 heures. Il a présidé aujourd'hui à 9 heures le conseil des ministres. On devait s'occuper dans cette réunion du mouvement préfectoral, mais il paraît que toutes les acceptations n'étant pas encore arrivées, la décision finale et la signature des décrets ont été remises à un nouveau conseil qui sera tenu ce soir. Par suite, le conseil de ce matin a été très court. Le maréchal s'est rendu dans l'après-midi à Paris.

Beaucoup de noms ont été mis en avant comme devant figurer dans le mouvement préfectoral. Parmi les changements annoncés, plusieurs paraissent devoir se confirmer, mais il est inexact que M. Nervaux doive quitter actuellement la direction de la sûreté générale pour une préfecture. Il est question depuis longtemps déjà de joindre la direction de la sûreté générale à la préfecture de police. Ce projet n'est pas abandonné, il est à l'étude; mais jusqu'ici, il n'y a pas de décision prise.

M. Fournier, notre ancien ministre à Rome, était hier à Versailles et causait avec plusieurs députés dans la galerie des Tombeaux.

L'amendement Lambert-Sainte-Croix élevant à 300,000 fr. le crédit alloué pour frais de représentation à M. le Président de la République a été voté par les membres de la gauche. Ceux de la droite, avant de voter, ont fait une réserve, c'est qu'il était bien entendu que l'affectation du palais de l'Elysée aux réceptions présidentielles n'indiquait en rien un commencement de retour du gouvernement à Paris.

Les deux grands bals qui doivent avoir lieu cet hiver à l'Elysée sont fixés au 14 et au 28 janvier.

Le maréchal Bazaine est toujours à Trianon-sous-Bois, soumis au régime pénitentiaire. Sa femme et ses enfants ont l'autorisation de le voir. Le jour de son transfert à l'île Sainte Marguerite n'est pas encore arrêté. On pense toutefois qu'il aura lieu dans le courant de la semaine ou dans les premiers jours de la semaine prochaine. Le colonel Luccioni, commandant d'armes à Trianon, accompagnera probablement le prisonnier. M. Saillan, directeur des prisons au ministère de l'intérieur, qui a été chargé d'aller examiner l'état du fort de Sainte-Marguerite sera de retour demain.

La commission d'initiative a pris en considération la proposition de M. Courcelle relative aux élections partielles par douze voix. Des membres de la gauche se sont abstenus.

Mgr Dupanloup a été nommé dans un bureau membre de la commission chargée d'examiner la proposition Maurice sur les instituteurs.

Revue des Journaux

Français.

Dans le canton de Mussy (Aube), le candidat conservateur au conseil général a obtenu, dimanche, 1,277 voix contre le candidat de la gauche qui n'en réunissait que 671. Or, quelques semaines auparavant, lors des élection politiques dans le même canton, M. le général Saussier, candidat de la gauche, réunissait 1,227 voix contre 502 voix données à M. Argence.

Dans le canton de Tannay (Nièvre), le candidat conservateur obtenait, avant-hier, 1,318 voix, contre 962 données au candidat radical, M. Godin, père. Ce succès était d'autant plus significatif qu'il s'agissait de remplacer un conseiller radical, M. Godin, fils du candidat actuel. A l'élection politique du 12 octobre, M. Turigny, radical, obtenait, dans le même canton, 1,284 voix, contre 842 accordées à M. Gillois.

Nous pouvons ajouter un troisième succès, Dans le canton de Saint-Just (Oise), M. Legrand, conservateur, a été nommé par 1,533 voix, contre M. Mercier, républicain modéré, qui a obtenu 1,401 voix.

Ces succès répétés sont d'autant plus significatifs qu'il y a quelque temps les radicaux croyaient avoir aussi assuré leur triomphe sur le terrain des élections départementales. Il y a donc dans ces élections un revirement marqué en faveur des conservateurs. Il est permis de conclure que si ce même revirement ne se manifeste pas dans les élections politiques, cela tient en grande partie au vice de notre système électoral, notamment en ce qui touche les élections partielles.

***

Pendant que le procès de Trianon passionnait la presse française, l'Allemagne assistait de loin à ce spectacle, en affectant une indifférence dédaigneuse évidemment plus étudiée que réelle. Des compte rendus fort altérés ont circulé dans quelques grandes villes ; mais la presse d'un ordre plus élevé avait très certainement reçu le mot d'ordre de traiter ce débat comme une affaire où l'Allemagne était absolument étrangère. Cela ne concernait que la France, où l'Allemagne n'avait rien à y voir. Son intervention plus ou moins indirecte, et la simple immixtion de l'opinion publique allemande excitée par les journaux n'aurait servi qu'à aggraver les charges qui pesaient sur l'accusé. On lui eût fait un crime de sympathies allemandes, et cette consigne de calme parfait en présence de ce procès est un service que le gouvernement de Berlin a certainement voulu rendre au maréchal dont les déplorables agissements l'ont si bien servi.

L'arrêt une fois rendu, la commisération s'est donné, en Allemagne, un plus libre cours, et la plupart des journaux Allemands représentent le malheureux maréchal comme un bouc émissaire sur lequel on a rejeté le poids de tous les péchés d'Israël.

Les feuilles allemandes restent généralement muettes sur les négociations de Bazaine avec l'ennemi. C'est le point délicat sur lequel le gouvernement prussien garde inviolablement son secret. Et ce n'est sans doute pas même en ce siècle que la lumière se fera sur ces pourparlers dans lesquels d'astucieuses promesses ont sans doute fait entrevoir au maréchal la perspective d'être à la fois l'arbitre de la paix et l'arbitre de la France pendant qu'il oubliait que chaque jour d'attente enlevait à son armée l'espoir de briser le cercle de fer dont elle était entourée.

Mais ce que les dernières appréciations du procès mettent en complète lumière, c'est la force des positions occupées autour de Metz par l'armée prussienne ; c'est la minutie des précautions prises pour surveiller les moindres mouvements de l'armée française, et être prêt à repousser toute attaque. Des observatoires avaient été établis sur toutes les hauteurs ; tout rassemblement de troupe était aussitôt signalé. Un réseau télégraphique aboutissait au quartier général, dénonçait aussitôt les plus légères tentatives d'attaque. La nuit les moindres bruits étaient signalés. Les habitudes bruyantes de l'armée française, et le défaut de mobilité de leurs trains d'équipages et d'artillerie, trahissaient ainsi toutes les manœuvres. Aussi le 31 août comme à toutes les autres sorties, les mouvements furent prévus, et les troupes massées par avance sur les points menacés.

Patrie.

La *Gazette de France* a reproduit de curieux articles écrits par M. Marcou, le nouvel élu de l'Aude, pendant que la Commune occupait Paris.

Le 20 mai 1871, M. Marcou écrivait :

Versailles a attaqué Paris, il a lancé contre nous ses agents de police qui crient : « Vive l'empereur ! » ses chouans et ses Bretons qui portent le drapeau blanc et crient : « Vive le roi ! »

Les bataillons parisiens, tenant haut et ferme le drapeau rouge, emblême du travailleur, ont repoussé les hordes de Versailles aux cris : de Vive la République ! vive la Commune !

D'un côté, vous avez la première ville du monde qui lutte avec un héroïsme admirable pour le triomphe de la République, c'est-à-dire pour la transformation politique et sociale de l'humanité ; de l'autre, une armée excitée par des généraux décembristes dont le but évident est de fonder, sur le

ruines de Paris, une monarchie quelconque. A Paris sont debout et meurent les héros de la justice et de la civilisation, la sainte phalange de la République. A Versailles tremblent dans leur peau les séïdes de Bonaparte, les transfuges de la démocratie, les souteneurs d'Henri V et les parlementaires affamés de portefeuilles et de décorations. Toute cette bande a pour chef un vieux ramolli, qui a livré la France et la République à M. de Bismarck, et qui attend que Paris soit un monceau de ruines et de cadavres pour se faire décerner les honneurs divins dans le palais du monarque Soleil !

Quand on lit tout cela, on demeure absolument surpris de voir de quel ton enchanté, allègre, presque hilare le *Bien public* salue les élections de dimanche dernier, et comme il appelle les électeurs, y compris ceux de l'Aude, « le bon peuple de France si *résigné*, » si *sage* depuis trois ans. » Si le *Bien public* qui lutta avec beaucoup de courage, nous ne l'oublions pas, contre la Commune, trouve qu'on est sage et résigné en nommant l'homme qui a écrit : « *Le drapeau rouge, emblême* » *du travailleur*, abrite contre *les hordes* » *de Versailles les héros de la justice* ET DE » LA CIVILISATION. » c'est-à-dire les assassins des généraux et des évêques et les incendiaires des Tuileries et de l'Hôtel-de-Ville ; si, d'autre part, M. Thiers est satisfait d'avoir aujourd'hui pour collègue à la Chambre l'homme qui l'a tout bonnement appelé : « *Un vieux ramolli*, » oh ! alors, nous n'avons rien a dire, si ce n'est que le *Bien public* et M. Thiers sont gens qui se contentent de peu.

Telle est cependant aujourd'hui l'alliance des républicains modérés avec les radicaux, ou plutôt telle est la soumission des modérés aux radicaux, que la joie, une joie véritable, règne au camp des thiéristes et des républicains dit conservateurs.

Français.

Certains journaux des départements ont eu l'excellente pensée de signaler régulièrement les excès auxquels se portent les maires issus du suffrage des conseils municipaux où domine le parti révolutionnaire. Le *Comtat*, de Carpentras, nous fournit notamment les plus curieux renseignements sur le docteur Guillabert, maire de Bedarrides.

Le premier fait relevé par le *Comtat* est d'une date déjà ancienne, mais cette circonstance n'en atténue pas la gravité. Un beau-frère et une belle-sœur, appartenant tous deux à la commune de Bédarrides, voulaient se marier. Le curé, prévenu par eux, leur dit, que des dispenses civiles et ecclésiastiques étaient nécessaires, et il les engagea à les demander. M. Guillabert les en dissuada, et le 28 juin 1871 il fit procéder par son adjoint à la célébration de leur mariage. Le 22 janvier 1872, un jugement du tribunal civil d'Avignon déclarait la nullité de cette union incestueuse.

Le second fait appartient à un autre ordre d'idées. L'école communale de Bédarrides était, depuis de longues années, confiée à des Frères maristes, auxquels l'administration municipale dont faisait partie, comme maire, M. Guillabert, était très-hostile. On voulut les remplacer par un instituteur laïque. Soutenu par un grand nombre de pères de famille, le Frère directeur fit immédiatement la déclaration d'ouverture d'une école libre, et, le mois expiré, il ouvrit ses classes dans une maison qui avait été mise à sa disposition par un honorable habitant de Bédarrides. Le maire avait déclaré qu'*à tout prix il empêcherait* CES GENS-LA *de rester dans la commune*. Il tint sa promesse. Le 20 novembre 1871, ayant appris que l'école était ouverte, il se rendit, ceint de son écharpe et accompagné du garde champêtre, dans l'école des Frères, où étaient 70 enfants. Il ordonna au Frère directeur de renvoyer les élèves et le somma d'avoir à partir sur-le-champ. Le Frère résista en protestant contre la violation de la loi et de la liberté. Le maire furieux saisit le Frère et l'entraîna, malgré sa résistance, du premier étage jusqu'à la porte de la rue. Une véritable lutte s'engagea, et les faits prirent un caractère de gravité tel que la justice dut en connaître. A la suite d'une instruction, le docteur Guillabert, traduit devant les tribunaux, fut condamné à 200 fr. d'amende. Le jugement, attaqué devant la cour de Nîmes, fut confirmé par arrêt de cette cour en date du 24 janvier 1872.

Quelques mois après cette décision, à la réunion de la commission du jury en 1872, M. Guillabert, conseiller général, refusa de prendre part à la confection des listes et protesta contre la loi votée sur la proposition de M. Dufaure.

Vers la fin de cette même année, des enfants mineurs, disant avoir à se plaindre de leur père, administrateur de la fortune mobilière de leur mère, décédée, consultèrent M. Guillabert. Celui-ci décida qu'ils avaient droit de partager ce mobilier hors la présence du père et sous la présidence du garde-champêtre, ce qu'ils firent. Le juge de paix annula ce partage étrange.

Le récit du *Comtat* ne s'arrête pas là. « Dans le courant du mois de novembre 1872, M. Guillabert convoqua les plus forts imposés de sa commune, à l'effet de voter des centimes additionnels pour remplacer l'octroi, supprimé par le conseil municipal. Par suite des inondations, la ville était sous l'eau. M. le maire, monté sur une charrette, amena quinze conseillers municipaux à l'hôtel-de-ville, et le conseil ainsi composé vota des centimes additionnels, sans qu'aucun des contribuables les plus imposés fût présent. Cette délibération fut annulée.

Il y aurait sans doute eu dans ces faits des raisons de révoquer M. le docteur Guillabert : on ne le révoqua pas.

Au mois de janvier dernier, ce personnage présidait encore comme maire à l'adjudication de divers lots de « dépaissance. » Un boucher, peu ami de M. le maire, resta adjudicataire de l'un de ces lots comme dernier enchérisseur. Pour l'éloigner, M. Guillabert, les lumières éteintes, couvrit son offre et adjugea à lui-même le lot qui, aux termes de la loi, revenait à celui qui avait le tort d'être son ennemi politique. Cet acte illégal fut annulé par arrêté préfectoral.

M. le docteur Guillabert est naturellement un ami de M. Naquet. En 1871, le gouvernement avait interdit de célébrer l'anniversaire du 4 septembre. M. Guillabert ne tint aucun compte de cette défense et annonça dans des affiches répandues sur tous les points du département une fête municipale pour le 4 septembre. L'affiche se terminait par ces mots : « La solennité sera présidée par le citoyen Alfred Naquet, si l'Assemblée nationale est dissoute. » Cette fête fut interdite par arrêté préfectoral du 3 septembre 1871.

Nous n'entendons pas, par une application exagérée du mot du poëte : « *ab uno disce omnes*, » confondre avec le docteur Guillabert, maire de Bédarrides, tous les maires issus du suffrage des municipalités radicales ; mais il faut avouer qu'il suffit, dans un département, de quelques maires pareils à celui-là pour rendre l'administration difficile et empêcher l'exécution des lois.

Assemblée nationale

Le comité de secours aux blessés du Loiret vient de faire célébrer un service funèbre pour honorer la mémoire des généreuses victimes de la dernière guerre. Au sujet de la décoration que la cathédrale d'Orléans devait revêtir pour cette solennité, une discussion assez vive s'est élevée dans le sein du comité : la majorité a décidé que, sous l'écusson portant le nom de la bataille de Loigny ne figurerait pas la glorieuse bannière des zouaves pontificaux.

Sait-on pourquoi cette exclusion a été prononcée? parce que le fanion des zouaves pontificaux porte un Sacré-Cœur de Jésus !

Voilà donc le patriotisme de ces libres-penseurs, qui chassent d'une cathédrale le drapeau de ces braves soldats, admirés du monde entier pour l'héroïsme avec lequel ils se sont fait décimer en protégeant la ligne de retraite de notre armée de la Loire. Deux zouaves pontificaux, appartenant aux premières familles de France, ont été tués et un troisième blessé, en tenant et serrant dans leurs bras leur drapeau, qui porte encore la trace du sang de ces martyrs de l'honneur militaire et du patriotisme.

Tout homme de cœur, en France, s'indignera de l'acte odieux commis par le comité de secours aux blessés du Loiret.

Salut, glorieuse bannière, tu brillais, par ton absence, dans la cathédrale d'Orléans, au milieu des drapeaux français.

*
* *

L'impression produite en Allemagne par la dernière encyclique du pape a été immense, bien que la police allemande en ait prohibé la publication.

Les catholiques se préparent à de nouvelles persécutions, mais la voix du souverain pontife les a fortifiés et leur a donné un nouveau courage. Les procès, les condamnations, les amendes pleuvent sur l'épiscopat prussien. Les meubles de l'évêque de Paderborn ont été saisis, comme ceux de l'archevêque de Posen. L'évêque de Trèves a été frappé d'une amende très élevée.

Partout l'oppression et la spoliation, mais partout aussi dans l'épiscopat l'inébranlable résolution de ne pas céder.

Une noble dame, qui arrive de Posen, nous a peint la désolation des catholiques, mais aussi leur confiance inaltérable dans le triomphe de la foi, de la justice et du droit.

Un journal italien, la *Gazette de Milan*, a eu l'impudeur de s'écrier, après la publication de l'encyclique : *Portæ inferni prævalebunt* (les portes de l'enfer prévaudront), mais la grande masse des catholiques de tous les pays ne se laisse point abattre.

On peut se rappeler la tempête soulevée en Angleterre par la bulle du saint-père, qui y installait la hiérarchie catholique. Les hommes d'Etat, mûris dans les affaires, se laissèrent aller au langage le plus violent, et la presse dirigée par le *Times*, vomissait les plus affreuses invectives contre Pie IX.

« Cris impuissants, fureurs bizarres, » la hiérarchie catholique fut établie dans toute l'Angleterre sans le moindre obstacle ; l'archevêché de Westminster fut relevé et la pourpré romaine reparut dans tout son éclat sur les bords de la Tamise. Aujourd'hui les églises et les couvents catholiques se multiplient dans l'ancienne île des saints. L'impulsion donnée par le saint-père a été si puissante, que l'établissement anglican en Irlande en a été mortellement atteint et a été renversé.

Enfin, aux funérailles de Napoléon III, la croix a été portée publiquement en Angleterre pour la première fois depuis Henri VIII. C'est la reine Victoria qui l'a voulu ainsi, et elle donna l'ordre formel de réprimer sévèrement la plus légère insulte qui serait faite à ce signe vénéré des catholiques. Ce fut l'abbé Ouin Lacroix, du chapitre de Saint-Denis, qui porta la croix catholique romaine.

Nouvelles d'Espagne

Les dépêches d'Espagne continuent à nous montrer le bonheur d'une nation qui est en République. Les ressources financières deviennent de plus en plus illusoires. On a décrété un emprunt forcé et le recouvrement ne s'en effectue pas du tout. Un décret vient d'accorder de nouveaux délais.

A Carthagène, la lutte continue depuis quatre mois entre les troupes du gouvernement et la ville insurgée et assiégée. Les assiégeants, après avoir bombardé la place et détruit la moitié des habitations, ont ouvert le feu contre une porte et contre trois forts. Quant à l'escadre du gouvernement, où est-elle? où navigue-t-elle? On l'ignore.

A Barcelone, les radicaux-cantonalistes (on voit que là le canton est substitué à la Commune), ont essayé une émeute aux cris de : « Vive la République fédérale et sociale ! » Les troupes de M. Castelar ont dispersé ces aimables citoyens.

On nous permettra de nous demander de quel droit M. Castelar fait charger des républicains comme lui, qui n'ont comme lui que le désir de s'emparer, à tout prix, du pouvoir. C'est au même titre qu'on s'est demandé bien des fois au nom de quel droit M. Jules Simon et M. Jules Favre faisaient tirer par la troupe, sur les émeutiers, au 31 octobre et au 22 janvier. Ceux-ci ne voulaient qu'surper le pouvoir, comme M. Jules Simon, M. Jules Favre, M. Gambetta et toute leur bande l'avaient usurpé. L'exemple des uns expliquait l'initiative des autres sans la légitimer. En République d'usurpation, la révolte est une prétention logique, affirmée par ceux-là mêmes qui veulent la repousser.

M. Castelar, prétendant faire respecter la légalité, est aussi profondément comique que M. Gambetta et ses compères traitant de révoltés et de révolutionnaires ceux de leurs amis qui, n'ayant pas eu leur part de l'autorité, la revendiquaient par l'insurrection.

Quant aux provinces du nord de l'Espagne, les combats continuent avec des alternatives diverses entre les carlistes et les troupes. Ce n'est pas un gouvernement républicain qui aura jamais assez de force pour triompher d'eux. On en acquiert la preuve depuis deux ans.

Chronique locale
et méridionale.

Avis à nos abonnés.

L'extension que prend le Journal du Lot, *exige, pour que la régularité du service soit assurée, que les abonnements soient soldés d'avance. — Il en est ainsi, du reste, pour tous les Journaux.*

Nous engageons donc fortement les abonnés en retard, à liquider au plus tôt leur situation. Quant aux nouveaux, souscripteurs, nous les prions de joindre toujours *un bon de poste à leur demande d'abonnement.*

Nos souscripteurs prendront d'autant plus cet avis en considération, qu'ils voient les sacrifices énormes que nous nous imposons journellement, pour les tenir au courant des Nouvelles, quarante-huit heure, avant les journaux de Paris.

M. Maratuech, a été élu Maire de Touzac, le 14 décembre en remplacement de M. Filhot démissionnaire.

Un projet de loi déposé par M. Depeyre, abroge le décret du 10 septembre 1870. Nul ne pourra exercer le commerce de la librairie s'il n'a été bréveté ou autorisé. Les brevets seront délivrés par le ministre de l'intérieur dans les conditions antérieures à 1870. Les autorisations ne donneront le droit que de vendre les écrits autorisés pour le colportage et les écrits périodiques dont la vente est autorisée sur la voie publique. Viennent ensuite les sanctions pénales de ces diverses prescriptions.

Par décret, en date du 14 décembre, ont été nommés :

Directeur de la succursale de la banque de France à Blois, M. Bataille, chef du contentieux à la Banque centrale ; — Directeur de la succursale de Rodez, M. de Boursetty, caissier de la succursale de la banque de France à Angoulême ; — Directeur de la succursale de Valence, M. Redon, caissier de la succursale de la banque de France à Bordeaux.

Le 13 de ce mois, le nommé Firmin Chabert, âgé de 16 ans, employé au bureau des hypothèques de Gourdon, se rendant à son poste, fait la trouvaille, sur la place du Majou, d'un billet de banque de cent francs. Il le porta aussitôt chez le commissaire de police, et ne voulut recevoir aucune récompense du propriétaire.

Nous enregistrons avec plaisir cet acte de probité.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 1er au 6 décembre 1873.

Cours supérieur d'Anglais.
Thème Anglais. 1 Linol ; 2 Imberty.
Philosophie.
Vers. Latine. 1 Barbier ; 2 Boussac.
Rhétorique.
Disc. Franç. 1 Rives ; 2 Deveaux.
Mathématiques préparatoires.
Vers. Latine. 1 Favarel ; 2 Amadieu.
Septième.
id. 1 Roussel ; 2 Martefon.
Classe primaire. — Première division.
Français. 1 Raynal ; 2 Labro.
Deuxième division.
id. 1 Caviole ; 2 Maury.
Troisième division.
id. 1 Laur ; 2 Soulié.
Enseignement spécial. — Deuxième année.
Hist. et Géog. 1 Vieussens ; 2 Bonnet.
Première année.
Hist. Naturel. 1 Galtié ; 2 Moles.
Année préparatoire.
Orthographe. 1 Taillade ; 2 Tulet.

Le Proviseur,

LEMOIGNE.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 13 au 20 décembre 1873.

Naissances.

Calvet (Lucie), rue Nationale. — Rescoussié (Guillaume), rue Donzelle. — Desprat (Damiens), rue Labarre. — Coudere (Léon), rue St-Etienne. — Barthes (Jean), rue Clément-Marot.

Décès.

Laliengue (Pierre), maçon, 27 ans, célibataire, rue Darnis. — Guilhou (Jean-Baptiste), propriétaire, 78 ans, à St-Georges. — Delsol (Jean-Pierre), boulanger, 64 ans, Place au bois. — Constant (Jeanne), 86 ans, rue des Elus. — Tulet (Louise), 1 mois à Larosière. — Guilhou (Jean), ex-militaire et conducteur des ponts-et-chaussées, 88 ans, à Cabazac. — Taillade (Julien-Paul), naturel, 21 ans, rue coin de Lastié. — Tardieu (Jean-Baptiste), 70 ans, rue St-Pierre.

CALENDRIER DU LOT. — *Décembre.*

DAT.	JOURS	FETES	FOIRES.
21	Diman.	s Thomas.	
22	Lundi.	s Fabien.	Fajoles, l'Hôpital-St-Jean, St-Germain.
23	Mardi.	se Victoire.	
24	Mercr.	se Emilienne.	Lalbenque.
25	Jeudi.	NATIVITÉ.	
26	Vend.	s Etienne.	Teyssieu.
27	Samedi	s Jean, apôt.	Marcilhac, Puybrun.

P. L. ..... le 4, à 4 h. 30 du matin.
D. Q. ..... le 11, à 10 h. 3 du soir.
N. L. ..... le 19, à 6 h. 59 du soir.
P. Q. ..... le 26, à 4 h. 14 du soir.

Périgée, les 3 et 24. — Apogée, le 11.

Variétés

LOU ROC DE SAOUTO MÉRIC

(Légende quercynoise)

par M. Léon Valéry

CHAPITRE VII

L'ASSAUT. — (*Suite*).

On se ferait une fausse idée de l'occupation anglaise à cette époque, si on ne la considérait que comme la conséquence d'une guerre nationale entre deux peuples, dont l'un voulait absorber l'autre.

Si tels furent les graves intérêts qui armèrent les souverains rivaux; si les puissants seigneurs, qui se prononcèrent dans leur querelle, obéirent à des raisons politiques d'un ordre supérieur, au-dessous de ces grands mobiles et des personnalités sérieuses engagées dans la lutte, s'agitaient de basses passions et les partisans les plus odieux.

Plus qu'aucune autre commotion du même genre, la *guerre de cent ans* fit monter à la surface tout ce que les milieux impurs du temps recélaient de vase. Mais tandis que, dans les révolutions modernes, la fange monte des bas-fonds, c'est des hauteurs sociales qu'on la voit souvent descendre, pendant la période qui nous occupe.

A la tête des bandits à gages du dernier rang, apparaissent des gentilhommes qui, tantôt sous leur véritable nom, tels que Bernard de Boyssières, Duras de Durfort, Nondonet de Pélegri, etc., et, tantôt, sous des noms d'emprunt, tels que Bertugat, de sinistre mémoire, ne font de l'occupation étrangère qu'un prétexte à leurs brigandages.

De ces derniers, était Nolibarba, dont les excursions, d'après les documents de l'époque, s'étendaient de la Dordogne jusqu'aux confins méridionaux du Quercy, et qui, sous son sobriquet burlesque, cachait une haute naissance.

Aussi, y avait-il, dans ses expéditions criminelles, un caractère particulier d'énergie qui, en le plaçant au-dessus des bandits vulgaires, était, en même temps, une réminiscence de son origine et un sarcasme des exploits de ses ancêtres.

Ce qu'il avait d'eux, c'était une force herculéenne qui, de tout temps, fut l'apanage de ceux de sa race. Mais, tandis qu'elle s'associait, chez ces derniers, à la beauté des formes, elle se cachait, dans Nolibarba, sous une laideur repoussante.

Petit et trapu, avec une tête énorme rattachée à des épaules voûtées, par un cou gros et court, dont les tendons ressortaient comme des câbles; le teint olivâtre; les bras couverts d'un poil roussâtre jusqu'aux phalanges de sa lourde main, il avait compris que, dans son physique, tout protestait contre la distinction de sa naissance.

Mais, en reniant l'honneur, il était resté fidèle aux traditions d'audace de sa famille, et ce que ses aïeux en apportaient, dans l'accomplissement du bien, il affectait de l'appliquer à la perpétration du crime.

On l'avait vu arrêter, seul, comme à plaisir, quatre maquignons, avec le troupeau de mules qu'ils conduisaient d'Espagne dans la Haute-Auvergne.

Le danger semblait avoir pour lui des fascinations irrésistibles; et s'il avait, cette nuit, lancé sa bande, en nombre, sur la rive gauche du Lot, où elle avait attaqué Polyphème, il n'avait voulu céder à personne l'honneur d'aller frapper, seul, à la porte du manoir de Cels.

A ses yeux, le gentilhomme méritait d'être distingué du gibier des chemins, qu'il laissait à ses subalternes.

Il est vrai qu'il s'était adjoint trois de ses compagnons, qu'il avait laissés, dans une bordure de frênes, à la portée de sa voix, dans le cas où il aurait besoin de leur concours.

Et ne savait-il pas, par ses espions, que le château n'avait pour gardiens que son maître et un vieux serviteur?...

Il savait aussi qu'il ne récélait d'autre trésor que Madelaine de Cels, et ce qu'on disait de la beauté de la damoiselle, pouvait bien n'avoir pas été étranger à l'expédition nocturne du visiteur.

Malheureusement pour lui, la place était mieux gardée qu'il ne l'avait cru, et c'est d'assaut qu'il aurait à la prendre.

Ce qu'eût fait le seigneur de Cels, abandonné aux seules ressources du personnel de sa maison, qui peut le dire?... Le désespoir l'eût inspiré et sa mort n'eût point sauvé sa fille!

— « Combien sont-ils? » demanda Polyphème au vieillard.

— « Cent, peut-être! »

Un nouveau coup, plus violent que le premier, fit trembler la porte sur ses gonds.

— « Vite! » criait Nolibarba, « ou j'appelle mes gens. »

— « Entendez-vous? » dit le gentilhomme éperdu.

Madelaine de Cels se jeta, tout en larmes, aux pieds du crucifix d'ivoire et essaya de prier.

L'étudiant courut à son arquebuse.....

Malheur! pas un grain de poudre, et de l'eau dans le canon!

— « Tripes du diable! » répétait-il, « des armes, messire! »

— « Ne voyez-vous pas qu'il n'y a qu'à mourir! » répondit le vieillard anéanti.

Un troisième coup se fit entendre.

— « Ma fille! » criait le malheureux père, avec d'affreux sanglots.

La châtelaine se leva, comme traversée par une idée subite.

— « Ouvrez! » dit-elle au serviteur, accouru pour défendre ses maîtres.

Le ton dont elle donna cet ordre, prêtait à ses paroles comme un caractère d'inspiration divine.

Le serviteur prit le seul flambleau qui éclairât la salle et sortit.

— « Jurez-vous de défendre ma fille? » demanda le gentilhomme à Polyphème.

— « Sur le salut de mon âme! »

— « Défendrez-vous mon père? » dit, à son tour, la damoiselle.

— « Jusqu'à la dernière goutte de mon sang! » et il pressa sa main dans l'ombre, pour donner plus de solennité à son serment.

Quand Nolibarba parut, le seigneur de Cels se vit seul: Polyphème et sa fille avaient disparu.

Le bandit était armé jusqu'aux dents et portait, suspendu à son cou, un cor, pour appeler en cas de besoin.

— « Rassurez-vous, messire, » dit-il, avec une affectation de courtoisie, « Nolibarba est gentilhomme comme vous, et, avec ses pareils désarmés... A Dieu ne plaise, d'ailleurs, que j'entende troubler, par une scène de violence, le sommeil de la charmante Madelaine de Cels, et c'est en galant chevalier que je veux être présenté à... »

— « Grâce! » cria le vieillard, en tombant à ses pieds.

— « Mais qui donc vous menace, bon jésus? »

Et Nolibarba insista pour être admis auprès de la châtelaine.

Le vieilllard, poussé dans ses derniers retranchements, assura que sa fille était absente.

Un ricanement du bandit accueillit l'assertion du gentilhomme.

— « Me croyez-vous assez mal informé, pour ne pas savoir qu'il n'y a que trois personnes ici, et que la damoiselle est dans cette tour? »

Comme il se dirigeait vers la porte qui conduisait à la porte du château occupée par la jeune fille, une main pesante s'abattit sur lui comme une massue.

— « Nous sommes quatre! » cria Polyphème.

— « Nous allons être huit! » répliqua Nolibarba

Et il porta le cor à ses lèvres, pour appeler ses compagnons.

(*A suivre*).

Bibliographie

LES ÉTRENNES

Voici les étrennes, la saison des jouets, des bonbons et surtout des beaux livres. Entrons dans la maison Hachette, qui, chaque année, nous apporte un choix si varié et si nombreux d'intéressantes nouveautés. Cette fois encore notre attente ne sera pas trompée: il y en a pour tous les goûts, pour tous les âges, pour toutes les bourses, et nous n'aurons que l'embarras du choix.

Voyez ces splendides volumes qui attirent tous les regards: ce sont les *Saints Evangiles* (2 vol. in-f°, 500 fr.) Ce n'est plus de la librairie ceci, c'est de l'art! Parcourez ces 128 grandes compositions dessinées par M. Bida, l'éminent artiste qui, tout en restant simple dessinateur, a su conquérir la réputation d'un maître, et gravées par nos plus célèbres aquafortistes; examinez ces têtes de chapitres, ces lettres ornées, ces culs-de-lampe dessinés par M. Ch. Rossigneux, qui sont de véritables merveilles. Tout est à la même hauteur dans cet admirable ouvrage, jusqu'aux caractères typographiques, à l'encre et au papier qui ont été fabriqués exprès. Une publication semblable suffit à illustrer une maison. Préférez-vous les voyages? Voici *l'Espagne*, du baron Davilliers et de Gustave Doré (un volume grand in-4°, avec 309 gravures, 50 fr.). C'est une de ces belles éditions de luxe dont la maison Hachette s'est fait une spécialité, et dans laquelle ont paru déjà *le Japon, le Voyage dans l'Amérique méridionale, le Voyage d'exploration en Indo-Chine*, et *Rome*. *L'Espagne* ne déparera point cette collection: jamais le crayon de Gustave Doré n'a été aussi vivant, aussi original. Voulez-vous des récits plus émouvants? prenez le livre de Stanley, *Comment j'ai retrouvé Livingstone* (un vol. in-8°, avec 60 gravures, 10 fr.); prenez aussi *la Terre de désolation* (un vol. in-8°, avec 40 gravures, 10 fr.), dans laquelle le Dr Hayes, l'auteur de *la Mer libre du pôle*, nous raconte une exploration faite par lui sur les côtes glacées du Groënland. D'ailleurs si vous aimez la variété, vous ne sauriez mieux faire que de vous adresser au *Tour du monde* (2 vol. in-4°, avec 500 gravures, 25 fr.), dont la treizième année, qui vient de paraître, vous promènera dans l'Inde, dans l'Asie centrale, en Corée, sur les côtes d'Afrique, en Indo-Chine, en Bulgarie et dans la Nouvelle-Grenade. Ce recueil est trop connu et trop apprécié dans tous les pays, pour qu'il soit besoin d'en faire l'éloge. Il en est de même de *l'Histoire de France racontée à mes petits enfants*, par M. Guizot (un vol. grand in-8°, 18 fr.), et dont le troisième volume vient d'être publié. L'auteur a cru n'écrire que pour les enfants; mais il s'est trouvé que tous, grands et petits, se sont suspendus aux lèvres de l'illustre historien, pour lui entendre raconter une fois de plus le passé si glorieux et si dramatique de notre pays.

Nous signalerons encore comme deux ouvrages les plus importants qui aient paru cette année *l'Histoire de la géographie et des découvertes géographiques depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par M. Vivien de Saint-Martin, le plus savant de nos géographes (un volume in-8° aussi attachant qu'instructif avec un atlas dont les diverses planches représentent les parties du monde connues aux différentes époques de l'histoire: 20 fr.); et *les Applications de la physique aux sciences, à l'industrie et aux arts* (un vol. in-8°, avec 427 figures et 22 grandes planches: 20 fr.), dans lequel M. Amédée Guillemin nous donne l'explication scientifique d'une foule de phénomènes qui frappent chaque jour nos regards et que nous laissons trop souvent passer sans nous en rendre compte. Ce volume n'est pas le seul destiné à la vulgarisation de la science, et nous en trouvons quatre autres parmi ceux qui viennent d'enrichir *la bibliothèque des merveilles*: la *Photographie*, par M. Tissandier; la *Locomotion*, par M. Deharme; la *Mécanique*, par M. Collignon, et enfin *l'Envers du Théâtre*, par M. Moynet, qui contient sur les théâtres et les représentations scéniques des détails curieux peu connus (chacun un vol. in-18, 2,25).

Venons à l'enfance, qui est la plus intéressée dans cette affaire. Que dire de ce *Journal de la jeunesse*, édité dans des conditions de luxe dont autrefois nous n'aurions même pas pu avoir une idée (2 vol. grand in-8°, avec 600 gravures, 20 fr.). En feuilletant ces deux beaux volumes, enrichis de si nombreuses et si jolies illustrations, et renfermant un texte aussi varié qu'intéressant, nous comprenons le succès rapide de ce recueil tout nouveau et déjà populaire. Même après avoir lu dans ces colonnes *les Braves gens* de Girardin, le *Violonneux de la Sapinière* de Mme Colomb et *une Sœur* de Mme Guizot de Witt, nous prendrons plaisir à les retrouver publiés en trois beaux volumes (in-8°, chaque, 5 fr.). Et les *Enfants pendant la paix* de M. Jousselin (in-8°, 5 francs), et les mésaventures si curieuses de *Mademoiselle Jacasse* (in-4°, colorié et cartonné, 4 francs), racontées par Bertall qui a tenu le crayon et la plume avec la même habileté, ne sont-ce pas des livres qui ressemblent fort peu à ceux qu'on voyait de notre temps? De la *Bibliothèque rose*, qui se trouve sur toutes les tables et dans toutes les mains, il n'y a rien à dire, sinon qu'elle vient de s'enrichir de quatre charmantes nouveautés: *Le petit chef de famille*, par Mlle Zénaïde Fleuriot; *les Quatre pièces d'or*, par Mlle Julie Gourand, *Dans l'extrême Far-West*, par Johnson, et *Par-dessus la haie* par Mme de Stolz (chacune forme un vol. in-18, 2,25, relié, 3,50). Annonçons enfin que le *Magasin des petits enfants* a augmenté le nombre de ses amusantes fantaisie, dont les ingénieuses combinaisons et les vives couleurs font la joie des enfants, et par conséquent la tranquillité des parents.

Nous rappellerons enfin, en terminant cette longue énumération, les ouvrages que M. Louis Figuier a publiés précédemment à la librairie Hachette et dont les titres seuls: le *Savant du Foyer*, les *Grandes inventions*, la *Terre avant le déluge*, la *Terre et les Mers*, la *Vie des animaux*, l'*Histoire des plantes*, l'*Homme primitif*, les *Races humaines*, les *Vies des savants illustres*, éveillent l'idée d'un grand succès et d'une vogue constante.

Sous ce titre, *les Dernières années de lord Byron* un vol. gr. in-18), l'auteur de *Robert Emmet* vient de donner chez les éditeurs Michel Lévy, frères un pendant définitif et complet à son précédent ouvrage, *la Jeunnesse de lord Byron*. Un souffle vraiment dramatique et puissant circule dans cette nouvelle étude, qui à pour cadre les magnifiques paysages de la Suisse, de l'Italie et de la Grèce, et dans laquelle les noms célèbres de la plus illustre société comtemporaine reparaissent souvent dans des conversations spirituelles et piquantes, ou à travers les épisodes les plus orageux et les plus passionnés de l'existence du grand poëte.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la Langue française**, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié *en livraisons à 1 fr.*

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 45e fascicule, GAL à GEN, est en vente.

Dernières nouvelles

Versailles, 20 décembre 1873.

La réception de mercredi, à l'hôtel de la présidence a été très brillante. Il y est venu plus de 500 personnes, parmi lesquelles un très grand nombre de députés.

On dément la nouvelle donnée par un journal, qu'après le vote de la loi des maires, le duc de Broglie céderait le portefeuille de l'intérieur à un membre de la droite.

Nous sommes en mesure d'annoncer que M. Nigra arrivera ce soir, ou demain matin au plus tard à Paris.

M. Magne, bien que souffrant d'un léger rhume, vient de s'installer à Versailles, avec la résolution d'y rester pendant tout le temps que durera la discussion du budget.

Le conseil municipal d'Annonay vient d'être dissous et une commission municipale a été installée à sa place par le préfet de l'Ardèche.

On donne comme certains les changements préfectoraux suivants:

M. Limbourg irait à Lille, M. de Tracy à Marseille, M. Valavielle à Montpellier, M. Pougny à Amiens, M. Sauvage à Foix, M. Joseph Michon à Clermont.

Le départ du maréchal Bazaine pour l'île Ste-Marguerite est, dit-on, fixé à lundi. Le voyage aura lieu sous la garde de M. le colonel Luccioni.

L'aviso le *Daim* est chargé d'opérer le transport par mer, et de faire la croisière entre l'île et la côte de Provence.

On lit dans le *Courrier de Paris*:

« On nous rapporte que M. Marcou pourrait « bien avoir le sort de M. Ranc à la suite « d'une enquête. Ses relations avec tous les « membres de la Commune et la haute approbation qu'il a donnée au mouvement insurrectionnel du 18 mars seraient le point de « départ d'une motion qui va se poursuivre. »

Nous sommes heureux de voir que le sentiment de la justice est dans d'autres esprits aussi vif que dans le notre, et nous avons la ferme espérance que M. Marcou aura à rendre compte devant les tribunaux de son pays de l'attitude qu'il n'a pas hésité à prendre à la suite des Delescluze et des Félix Pyat.

(*Patrie.*)

Bourse de Paris

Paris, 20 Décembre 1873, soir.

Rente 3 p. %	57,25
— 4 1/2 p. %	83.75
— 5 p. %.....	93,25
— 5 p. % emprunt 1872	93,30

Annonces

CAISSE DE CAUTIONNEMENTS

POUR LES FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL SOCIAL : 500,000 FRANCS

Siége Social à PARIS : 5, place de la Bourse

Émission de 40,000 Obligations

Rapportant **5 francs**, *payables 15 janvier et 15 juillet et remboursables à* **100 francs** *en 30 années, par tirages.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. EIGENSCHENCK ✻, sous-préfet honoraire, *président.*

Baron MILLET ✻, *administrateur-directeur.*

FEYTAUD, avocat, chef du contentieux à l'administration de la maison Paul Dupont et Ce, *administrateur.*

De PENANRUN, O ✻, ancien directeur des douanes et ancien chef de division au Ministère des finances.

CONDITIONS DE L'ÉMISSION :

Ces Obligations sont émises à **82 fr. 50**
En souscrivant, on verse..... 50 fr. »
A la répartition le 15 janvier. 32 fr. 50
En déduisant le coupon de 2 fr. 50 c. du 15 janvier, l'obligation ressort à **80 fr.**

C'EST DONC UN INTÉRÊT DE 7 FR. 25 0/0, prime d'amortissement comprise.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE JUSQU'AU 28 DÉCEMBRE.

A PARIS : chez les banquiers de la Société, MM. L. COLMAIN ET Ce, 15, Chaussée-d'Antin, et 259, rue Saint-Martin ;

Dans les DÉPARTEMENTS : chez les notaires, banquiers, agents de change, changeurs, etc., et chez les correspondants accrédités.

GARANTIE DES OBLIGATIONS.

1° L'émission actuelle étant destinée à satisfaire aux demandes de 3 millions de cautionnements déjà acceptées par le Conseil d'administration, le capital ne *restera pas un instant improductif ;*

2° Dépôt au Trésor des cautionnements fournis ;

3° Garantie supplémentaire résultant du capital social ;

4° Stipulation expresse que le capital de garantie est affecté à l'émission actuelle et qu'il sera augmenté par chaque nouvelle émission nécessitée par le développement des cautionnements.

Le DOMINO CLUB, valse nouvelle par Charles Ferlus, est le succès du jour. Maison ROUGET, 5, *rue St-Pantaléon*, TOULOUSE.

RHUMES, GRIPPE, ENROUEMENTS

La supériorité incontestable et *l'efficacité certaine* du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un *rapport officiel* de MM. BARRUEL et COTTEREAU, chimistes de la Faculté de Paris, qui ont reconnu, après analyses chimiques, que ces pectoraux ne contenaient ni opium ni sels d'opium, tels que morphine ou codéine, aussi peuvent-ils être donnés même à haute dose aux jeunes enfants atteints de toux ou de coqueluches. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

DÉJEUNER DES ENFANTS.

Pour fortifier les *enfants* et les personnes faibles de la *poitrine*, de l'*estomac*, ou atteintes de *chlorose* ou d'*anémie*, le meilleur et le plus agréable déjeûner est le RACAHOUT des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, Paris. (*Se défier des contrefaçons.*) — Dépôt dans chaque ville.

CONTREFAÇONS. — Les personnes qui font usage du CHOCOLAT purgatif de DESBRIÈRE, devront vérifier, en achetant, s'il sort bien de la pharmacie, rue Le Peletier, 9, Paris, et si la boîte porte la signature : DESBRIÈRE.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Etude de Me D. DAFFAS, licencié en droit, avoué à Gourdon.

VENTE

sur saisie immobilière.

Adjudication fixée au treize janvier mil huit cent soixante-quatorze.

FRAIS EN DIMINUTION DU PRIX.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que par procès-verbal du ministère de Larroque, huissier à Saint-Germain et de David, huissier à Lauzès, arrondissement de Cahors, en date des neuf et dix septembre dernier, visés, enregistrés, dénoncés et transcrits avec les exploits de dénonce, savoir : le premier au bureau des hypothèques de Gourdon, le vingt-sept septembre dernier, volume 58, numéro 14, et le second au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-neuf du même mois de septembre, volume 65, numéro 23, par MM. les conservateurs desdits bureaux qui ont perçu les droits ;

A la requête poursuites et diligences du sieur Firmin PRADDAUDE, cultivateur, demeurant au Mas de Jouanny, commune de Gigouzac, lequel déclare persister dans la constitution qu'il a déjà faite de Me Daffas pour son avoué près le tribunal civil de Gourdon, y demeurant ;

Au préjudice et sur la tête du sieur Jean PRADDAUDE, cultivateur, demeurant et domicilié à Courty, commune d'Ussel, partie saisie ;

Il a été procédé à la saisie des immeubles dont la désignation suit :

Désignation des Immeubles saisis, telle qu'aux procès-verbaux de saisie immobilière.

Immeubles situés dans la commune d'Ussel.

1° Une terre située au tènement de Courty, contenant environ quarante-sept ares cinquante centiares, portée sous le numéro 515, section C, du plan cadastral de la commune d'Ussel, pour un revenu net de onze francs neuf centimes ;

2° Une maison sise à Courty, commune d'Ussel, portée sous le numéro 528, même section dudit plan, pour un revenu net de deux francs ;

3° Sol et pâtus de ladite maison, contenant environ deux ares soixante centiares, portés sous les numéros 528 bis, même section dudit plan, pour un revenu net de un franc dix-sept centimes ;

4e Un jardin situé au même tènement de Courty, contenant environ deux ares, porté sous le numéro 529, même section dudit plan, pour un revenu net de quatre-vingt-dix centimes.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés dans la commune d'Ussel, au lieu dit Courty, canton et arrondissement susdits, département du Lot ; ils sont la propriété de la partie saisie et sont portés sur sa tête à la matrice cadastrale de ladite commune, ainsi qu'il résulte de l'extrait qui en a été délivré.

Immeubles situés dans la commune de Nadillac, canton de Lauzès, arrondisssement de Cahors.

1° Une terre labourable située au lieu dit Fond Bastide et Camp de Brac, portée au numéro 585, section A, de la matrice cadastrale de la commune de Nadillac, contenant environ un hectare huit ares, classes quatre et cinq, d'un revenu de neuf francs neufs centimes ; ledit article est aujourd'hui converti en vigne ;

2° Un bois aujourd'hui converti en vigne, situé au lieu dit Fond Bastide et Camp de Brac, porté au numéro 586, section A de ladite matrice cadastrale, contenant environ quarante-six ares vingt centiares, classe cinq, d'un revenu de quarante-six centimes ;

3° Une terre labourable, aujourd'hui convertie en vigne, située au lieu dit Fond Bastide ou Camp de Brac, portée au numéro 587, section A de ladite matrice cadastrale, contenant environ huit ares quatre-vingt-dix centiares, classe trois, d'un revenu de deux francs soixante-sept centimes.

Tous ces immeubles sont situés dans la commune de Nadillac, canton et arrondissement susdits, département du Lot ; ils sont la propriété dudit Jean Praddaude, partie saisie et sont portés sur sa tête à la matrice cadastrale de ladite commune, ainsi qu'il résulte d'un extrait qui en a été délivré.

Le cahier des charges, rédigé par ledit Me Daffas, pour parvenir à la vente des immeubles saisis par les deux procès-verbaux sus datés a été déposé au greffe du tribunal civil de Gourdon, le treize octobre dernier, et il a été lu et publié à l'audience des criées du même tribunal, le dix-huit novembre aussi dernier, et par le jugement qui donne acte de cette publication, l'adjudication desdits immeubles saisis a été fixée au treize janvier prochain.

En conséquence, le treize janvier mil huit cent soixante-quatorze, jour de mardi, à une heure de l'après-midi, à l'audience des criées en pardevant MM. les président et juges composant le tribunal civil de Gourdon, au palais de justice de ladite ville, il sera procédé à la vente et adjudication des susdits immeubles, en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur, en deux lots et sur les mises à prix suivantes :

PREMIER LOT.

Il se composera de tous les immeubles situés dans la commune d'Ussel, arrondissement de Gourdon, et sera crié sur la mise à prix de cinq cents francs, ci. . . . . 500 fr.

DEUXIÈME LOT.

Il se composera des immeubles situés dans la commune de Nadillac, arrondissement de Cahors et sera crié sur la mise à prix de cinq cents francs, ci. . . 500 fr.

Total des mises à prix, mille fr. ci.. 1,000 fr.

Outre et en sus des autre charges, clauses et conditions contenues au cahier des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Fait et rédigé par l'avoué du poursuivant soussigné en l'étude, à Gourdon, le onze décembre mil huit cent soixante-treize.

Signé : DAFFAS, avoué.

Pour les extraits et articles non signés,
Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

Librairie Classique et Religieuse

Maison GODINAUD

E. JOLY, SUCCESSEUR

Galerie de Fontenille, à Cahors

1874 ETRENNES 1874

GRAND ASSORTIMENT

DE LIVRES ET OBJETS DE LUXE

PRIX MODÉRÉS

Papéterie de luxe et ordinaire, Fournitures de bureau, Registres carton, Cordes de Naples, Papier de Musique et livres de prix. — Objets de luxe, Fournitures pour fleurs, Cartes à jouer, Ordo et Catéchisme du diocèse, Barettes, Ceintures et Rabats.

A CÉDER DE SUITE

A Cahors

UN CAFÉ

parfaitement situé

Matériel complet et tout neuf. — Assortiment de liqueurs.

S'adresser au bureau du *Journal.*

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

Etude de Me Labie, notaire à Cahors.

LE 22 DÉCEMBRE

Vente aux Enchères

DES MEUBLES

DE M. DU TILLET

A VENDRE

Un fond de Café, situé à Cahors, en face de la Halle, connu sous le nom de **Café de l'Industrie**, tenu par M. BÉDÉ, pour rentrer en jouissance le 1er Juin prochain.

A vendre également une MAISON et une VIGNE.

S'adresser pour le tout, à M. BÉDÉ, ou à Me AGAR, notaire.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

BOUQUETS D'ÉGLISES.

BOUQUETS de FÊTES VOTIVES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres rond- et Cylindres ovales. — Couronnes, Brassards et Garnitures de Cierges pour pres mière communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médaillons et Couronnes en metal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur.

Grand assortiment de vases en porcelaine. et vases garnis.

Garnitures de fleurs pour modistes.

Grand dépôt de Couronnes immortelles.

Couronnement mortuaire à louer.

Le Moniteur de la Banque

4 fr. PAR AN Journal financier (6e année). pour Paris et les Départements

Paraissant le dimanche (52 nos par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non côtées.

Abonnement d'essai pour 3 mois, 1 franc, rue Lafayette, 7, Paris.

PATE PECTORALE AU LAIT DE POULE

Préparée par **J.-P. LAROZE**, 2, *rue des Lions-Saint-Paul, Paris,* d'une efficacité prompte et certaine contre les *rhumes, grippes, toux, catarrhes, extinctions de voix*, et les affections de la *gorge* et du *larynx.*

Prix de la boîte : 1 fr. 50.

Dépôt à Paris, 26, *r. Ns-des-Petits-Champs*, et dans toutes les pharm. de chaque ville.

La France et son Drapeau

LETTRE

à M. le Général Bourbaki

Gouverneur de Lyon.

PAR

M. l'abbé Augustin SERRES.

Professeur au séminaire de Montfaucon (Lot).

Prix: 2 fr.

Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Douniol, éditeur.

---

4 FR. par an DIXIÈME ANNÉE **4 FR. par an**

LE

MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS

Propriété de CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

PARAIT TOUS LES JEUDIS

Ce journal donne comme **PRIME GRATUITE** à ses Abonnés

Le CALENDRIER-MANUEL DU CAPITALISTE pour 1874

Cette prime très complète, tout à fait différente de celle de l'an dernier, forme un volume compact de 70 pages, indispensable aux détenteurs de valeurs mobilières.

ON S'ABONNE au **Moniteur des Tirages financiers**, 104, rue de Richelieu